

CH_VB 95.3106 vom 9. Juni 1995

Bundesverwaltung, 1995-06-09, DE

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ch_vb_95.3106

FR: CH_VB 95.3106 du 9 juin 1995

IT: CH_VB 95.3106 del 9 giugno 1995

Erwägungen

E. 9

Juni 1995 539 Postulat Martin Jacques onsarbeiten an jeweils stets zwei Gesetzen. Denn in peripheren Bereichen, mit Bezug auf marginale Fragen, weichen dann die Gesetze doch voneinander ab, und das verunmöglicht es, jeweils wortwörtlich den Text der einen Revision für die andere Revision zu übernehmen; man muss immer doch auch am zweiten Gesetz arbeiten. Zum dritten: Die Benutzerfreundlichkeit des Militärstrafgesetzes, von der ich jetzt gehört habe, ist genau gleich gross oder - wenn Sie umgekehrt wollen - genau gleich gering wie die Benutzerfreundlichkeit des bürgerlichen Strafgesetzbuches. Die Benutzerfreundlichkeit als solche wäre also sicher kein Grund, das Militärstrafgesetz beizubehalten. Trotzdem, auch unter Berücksichtigung dieser drei Aspekte, habe ich Verständnis dafür, dass der Bundesrat im Zusammenhang mit der Realisierung meiner Motion ein bisschen mehr Bewegungsfreiheit haben möchte. Ich kann nachvollziehen, was der Bundesrat mit Bezug auf die Möglichkeit einer vielleicht nur teilweisen Zusammenlegung ausführen lässt. Unter Berücksichtigung und Würdigung und in Anerkennung dieser Argumentation des Bundesrates kann ich mich mit der Umwandlung in ein Postulat einverstanden erklären. Ich gehe aber davon aus, dass es sich - um mit Herrn Bundesrat Delamuraz zu sprechen - um ein «postulat vivant» handeln wird. In diesem Sinne möchte ich zu Protokoll geben, was der «Tag-Anzeiger» jeweils in seinen grossen Inseraten breitschlägt: «Ich bleibe dran!» Überwiesen als Postulat - Transmis comme postulat #ST# 95.3017 Postulat Martin Jacques Flugplatz Payerne. Zulassung der Zivilluftfahrt Payerne. Exploitation mixte de l'aérodrome Wortlaut des Postulates vom 25. Januar 1995 Der Bundesrat wird eingeladen, möglichst bald die Freigabe des Militärflugplatzes Payerne für den Privatflugverkehr in Erwägung zu ziehen und zu sagen, auf welche Weise und zu welchen Bedingungen er dies zu tun gedenkt. Texte du postulat du 25 Janvier 1995 Le Conseil fédéral est prié d'envisager à court terme l'ouverture de l'aérodrome militaire de Payerne au trafic civil et de dire sous quelles formes et à quelles conditions il pourrait le faire. Mitunterzeichner - Cosignataires: Beerli, Béguin, Bloetzer, Carnat, Cavadini Jean, Cottier, Delalay, Petitpierre, Prongué, Reymond, Schiesser, Zimmerli (12) Martin Jacques (R, VD): Par ce postulat, soutenu par de nombreux conseillers aux Etats, je demandais au Conseil fédéral d'envisager à court terme l'ouverture de l'aérodrome militaire au trafic civil, essentiellement au trafic de fret, et de dire sous quelles formes et à quelles conditions il pourrait le faire. Il faut bien reconnaître que très prochainement notre aviation militaire, suite aux décisions qui ont été prises par le Conseil fédéral et par le Parlement, sera profondément modifiée. Je pense que l'introduction du F/A-18 Hörnet ne compensera pas du tout le nombre d'appareils destinés à disparaître. Il en résultera dès lors à Payerne une diminution de l'activité, au sol comme en vol. En outre, la nouvelle philosophie d'utilisation de simulateurs de vols va encore diminuer les sorties. Par voie de conséquence, il y aura perte de postes de travail. Par contre, les infrastructures sérieuses qui seront mises en

place ou qui existent déjà mériteraient et mériteront d'être utilisées de manière plus optimale. Il nous paraît dès lors opportun d'ouvrir l'aérodrome de Payerne au trafic civil, ce qui permettrait à moindres frais et dans des conditions d'exploitation idéales de revaloriser une région défavorisée disposant pourtant d'un potentiel intéressant de développement. La situation de l'aérodrome de Payerne est favorable à bien des égards. Cette place se situe géographiquement à très courte distance, à moins de 40 minutes - puisque l'autoroute N 1 se construit - de Lausanne, de Fribourg, de Berne, de Neuchâtel, de Bienne, d'Yverdon ou même de Soleure. Au niveau de l'écologie, je crois qu'il n'y a pas d'opposition puisque le nombre de vols est en forte diminution. D'ailleurs, les communes de la région ont pris position favorablement, comme la commune de Payerne, ainsi que le canton de Fribourg ou celui de Vaud. Quand on parle de revitalisation de l'économie, il convient aussi de s'interroger sur les possibilités d'amélioration des conditions-cadres de développement, et de choisir des positions porteuses d'intérêts positifs. Dès lors, les chefs d'entreprise qui doivent investir dans des conditions optimales et qui sont créateurs d'emplois, exigent toujours plus pour leur développement, par exemple un excellent réseau de transport, dont l'aviation fait actuellement partie. J'aimerais rappeler, et vous le savez Monsieur le Président de la Confédération, que le canton de Vaud subit de plein fouet la délocalisation du DMF prévue pour les années à venir et que nous perdrons environ 160 emplois, dont beaucoup à Yverdon, Chamblon, Vallorbe, Payerne et Moudon. Je crois qu'il est important, dès lors, que nous puissions compenser cette perte par une activité économique civile puisque le DMF ne peut le faire de par sa nouvelle organisation «Armée 95». Je vous rappelle aussi, et vous le savez comme moi, que la commune de Bière vient de vous écrire à cet égard que la réparation et l'entretien des blindés ne seront plus localisés dans le canton de Vaud à Bière, alors que tous les nuisances resteront sur cette place d'armes, mais que tous les travaux d'entretien des blindés se feront à Thoun. La réparation et l'entretien des F/A-18, qui seront basés à Payerne et dont la préparation au vol par simulateur se fera sur cette place, seront eux aussi transférés en Suisse alémanique. Dès lors, il est important que nous puissions, au niveau de l'économie vaudoise, compenser ces départs importants. J'aimerais dire aussi qu'actuellement à Sion, l'aéroport militaire est utilisé par des avions civils pour différentes missions et qu'à Emmen, vous le savez bien Monsieur le Président de la Confédération, il y a aussi une compagnie qui vient faire des préparations et des entretiens d'avions civils. Dès lors, je crois que c'est le moment, vu le désengagement de l'armée selon la philosophie d'«Armée 95», de penser à utiliser à des fins civiles des infrastructures qui ont été construites par la Confédération à des fins militaires. Les Etats-Unis le font d'une manière généralisée puisque la plupart des aérodromes militaires sont aussi des aérodromes de fret qui sont utilisés d'une manière régulière par l'économie. Dès lors, je serais heureux que vous répondiez, je l'espère, positivement à ce postulat. Villiger Kaspar, Bundespräsident: Ich kann die Hoffnung des Postulanten insofern erfüllen, als der Bundesrat bereit ist, das Postulat im Sinne einer Prüfung entgegenzunehmen, muss aber sagen, dass die Lösung seines Problems vielleicht doch nicht gar so einfach ist. Es ist nicht das erste Mal, dass die Frage einer generellen Öffnung des Militärflugplatzes Payerne für die Zivilluftfahrt gestellt wird. Bis heute wurde stets auf die zahlreichen, sehr komplexen Probleme hingewiesen, die eine solche Öffnung für die Erbauer und Betreiber des Flugplatzes - also für das EMD und die Flugwaffe -, aber auch für die Gemeinden der Region zur Folge haben würden. Der Bundesrat ist bereit, die sorgfältige Prüfung dieser komplexen Probleme an die Hand

Schweizerisches Bundesarchiv, Digitale Amtsdrukschriften Archives fédérales suisses, Publications officielles numérisées Archivio federale svizzero, Pubblicazioni ufficiali digitali Motion Schoch Militärstrafgesetz. Aufhebung Motion Schoch Code pénal militaire. Abrogation In Amtliches Bulletin der Bundesversammlung Dans Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale In Bollettino ufficiale dell'Assemblea federale Jahr 1995 Année Anno Band III Volume Volume Session Sommersession Session Session d'été Sessione Sessione estiva Rat Ständerat Conseil Conseil des Etats Consiglio Consiglio degli Stati Sitzung 04 Séance Seduta Geschäftsnummer 95.3106 Numéro d'objet Numero dell'oggetto Datum 09.06.1995 - 08:00 Date Data Seite 537-539 Page Pagina Ref. No 20 025 964 Dieses Dokument wurde digitalisiert durch den Dienst für das Amtliche Bulletin der Bundesversammlung. Ce document a été numérisé par le Service du Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale. Questo documento è stato digitalizzato dal Servizio del Bollettino ufficiale dell'Assemblea federale.

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.